

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absent : 1

Date de convocation : 16 décembre 2022

Date d'affichage : 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian – RETORNAZ Lénéaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénéaïck) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Était absent excusé : CLAPPIER Pascal

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-12-136

Objet : Convention de travaux sur la « Ferme des Pierrots » avec l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73)

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire.

Dans le cadre du portage financier de la « ferme des Pierrots » par l'EPFL 73 et dans l'attente de la finalisation de l'appel à projets afférent à ce dossier, notre collectivité a la possibilité, sous couvert de conventionnement, de solliciter des aménagements mineurs sur la partie non bâtie de ce tènement.

Dans ce cadre, je vous présente la convention de travaux à intervenir avec l'EPFL 73 relative à la création d'un parking public provisoire sur le terrain nu de la « ferme des Pierrots » sous maîtrise d'œuvre de cet établissement public.

L'enveloppe financière relative à cet aménagement s'établit à 24.642 € TTC et sera intégrée au portage.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

Bescher
Levraut

ID : 073-217303064-20221220-22_12_136-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 décembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 15 décembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de travaux relative à la « ferme des Pierrots » à intervenir avec l'EPFL 73 et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 22/12/22

Publication : 22/12/22

Valloire, le 22/12/22

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

